



Devenir adulte

Questions en matière d'assurance qui se posent à l'âge de 18 ans.

Nous y répondons.

Table des matières

3	Polices
4	Franchise
5	Modèles d'assurance
7	Services numériques
8	Assurances complémentaires
10	Assurances de choses
11	Assurance voiture

Polices

Une police groupée ou deux polices séparées?

Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans et donc de la majorité, vous devenez vous-même responsable de votre assurance-maladie obligatoire. Selon la loi sur l'assurance-maladie, vous changez automatiquement de groupe d'âge au 1er janvier de l'année de vos 19 ans révolus et passez dans le groupe «jeunes adultes» et ainsi dans une catégorie de prime plus élevée. Et ce quel que soit l'endroit où vous vivez et quelle que soit l'assurance-maladie chez laquelle vous êtes assuré/e.

À partir de votre 18e anniversaire, vous recevez votre propre police d'assurance et vous êtes responsable de votre franchise et du paiement des primes. Si vous souhaitez rester sur la police de vos parents, nous avons besoin d'une procuration signée de votre part. Vous trouverez le formulaire à télécharger sur visana.ch/procuration.

Vous devriez aussi réfléchir au choix de la franchise, au modèle d'assurance adéquat et à bien d'autres choses.

Cette brochure vous aide à trouver la solution optimale pour tous vos besoins.

Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur ce thème sur visana.ch/groupes-age

Quelle franchise est optimale pour moi?

Lors de la conclusion de l'assurance obligatoire des soins, le choix du montant de la franchise est nécessaire. Il s'agit du montant avec lequel vous participez vous-même financièrement aux frais de santé engendrés chaque année. Le choix d'une franchise basse ou élevée dépend surtout de votre état de santé et de vos possibilités financières. La règle d'or: plus la franchise est élevée, plus le rabais est important. Il ne vaut la peine de choisir la franchise la plus basse de 300 francs qu'à partir de 1900 francs de frais de santé par année.

Qu'est-ce qu'une «franchise»?

La «franchise» correspond au montant maximal avec lequel vous participez, en tant que personne assurée, aux frais de médecin, d'hôpital et de médicaments, par année civile. Ce n'est que lorsque ce montant est atteint que l'assurance-maladie prend en charge tous les autres coûts, déduction faite d'une quote-part de 10 % ou au maximum 700 francs par année. Les franchises possibles se situent entre 300 et 2500 francs; plus elle est élevée, plus la prime est économique.

Des informations détaillées relatives à l'assurance obligatoire des soins sont disponibles sur visana.ch/assurance-base

Quel modèle d'assurance me convient le mieux?

Vous pouvez économiser beaucoup d'argent, non seulement en choisissant la franchise optimale, mais aussi le modèle d'assurance de base adéquat, sans pour autant devoir renoncer à un traitement de première qualité. Vous pouvez ainsi choisir chez Visana parmi plusieurs modèles économiques futés, qui se distinguent principalement par le type de première consultation, en cas de maladie.



Modèles d'assurance de base



Modèle standard

Vous choisissez vous-même votre médecin de confiance.



Modèles de médecin de famille

Vous vous adressez à votre médecin de famille, à un/e médecin faisant partie d'un réseau de médecins ou à un cabinet de groupe. Modèles disponibles:

- Managed Care
- Med Direct
- HMO plus

Veillez noter que HMO plus n'est disponible que dans certains districts / communes. Vous trouverez plus d'informations sur visana.ch



Modèles de télémedecine

Vous vous adressez toujours en premier lieu au centre de conseil télémedical Medi24. Modèles disponibles:

- Tel Doc
- Med Call
- Tel Care



Modèle combiné – Combi Care

Selon la situation, vous vous adressez à votre médecin de famille ou au centre de conseil télémedical Medi24, par téléphone ou par chat.



Soins intégrés – VIVA

Vous bénéficiez de prestations médicales dans l'organisation de soins choisie. Ce modèle est actuellement disponible dans l'Arc jurassien, au Tessin et dans la région de Zofingen (Aare-Netz). Plus d'informations sur viva-health.ch

Vous trouverez des informations détaillées concernant tous nos modèles d'assurance sur visana.ch/assurance-base

Régler ses affaires d'assurance et recevoir un conseil médical 24 heures sur 24

Grâce à notre portail en ligne destiné à la clientèle myVisana, vous réglez facilement vos affaires d'assurance, où que vous soyez. Avec l'app Visana, vous avez notre compagnon numérique toujours à portée de main, en toute flexibilité.

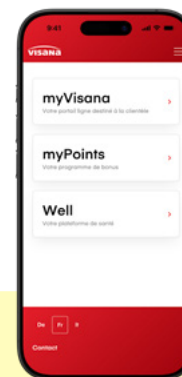
Voici tout ce que vous pouvez faire sur le portail destiné à la clientèle

- Accéder aux polices, factures et décomptes de prestations
- Télécharger les factures de médecins et les envoyer par voie numérique
- Vérifier la participation aux coûts de Visana et la quote-part
- Transmettre des messages à Visana de manière sûre et directe, à partir du portail
- Examiner les variantes de franchises et les modifier en ligne
- Activer des notifications lorsque de nouveaux documents entrent

Tout le temps, partout

Avec l'app Visana, vous bénéficiez de fonctions supplémentaires:

- consultation de votre carte d'assurance visuelle à tout moment et où que vous soyez
- «traduction» de factures de médecins et d'hôpitaux dans un langage compréhensible par toutes et tous
- connexion simple avec Touch-ID, Face-ID ou code PIN
- accès au programme de bonus numérique myPoints sous visana.ch/mypoints-fr
- Accès à l'app Well, l'application santé pour la Suisse. Elle vous assiste 24 heures sur 24, si vous avez besoin de conseils médicaux. Avec l'assistant IA, vous voyez tous les services liés à votre modèle d'assurance de base en un coup d'œil. visana.ch/fr/well



Télécharger maintenant l'app Visana: visana.ch/myvisana-fr



Est-ce que j'ai besoin d'une assurance complémentaire pour une protection encore meilleure?

L'assurance obligatoire des soins ne couvre pas tous les frais de traitement. C'est pourquoi il existe des assurances complémentaires facultatives.

Nos formules santé S, M et L offrent des prestations complémentaires importantes: contrôles, traitements alternatifs, traitements dentaires, psychothérapie, etc. Ainsi, vous comblez facilement des lacunes de couverture de manière flexible avec une seule formule qui correspond à votre vie.

Pour les petits budgets **Formule santé S**

Idéale pour toutes les personnes qui souhaitent obtenir un complément simple à l'assurance de base. Elle comprend l'assurance de voyage, des contributions aux vaccinations préventives et de voyage, ainsi que pour le sport et le bien-être.



Pour les budgets moyens **Formule santé M**

Idéale pour toutes les personnes qui en veulent plus. La formule M offre des contributions plus importantes que la formule S ainsi que des prestations supplémentaires, par exemple pour des lunettes ou pour plus de confort à l'hôpital.



Pour les gros budgets **Formule santé L**

Idéale pour toutes les personnes qui veulent être assurées de manière complète. Cette formule complète couvre la psychothérapie et offre des contributions élevées, parfois illimitées.



Vous trouverez des informations détaillées concernant toutes nos assurances complémentaires sur visana.ch/formulse-sante

Quels avantages supplémentaires offre une assurance complémentaire Visana?

Avec une assurance complémentaire Visana, vous bénéficiez d'une excellente couverture d'assurance-maladie et de nombreux autres avantages.

Programme de bonus numérique myPoints

Visana vous soutient volontiers dans vos efforts pour intégrer davantage d'activité physique dans votre quotidien. Que ce soit par la pratique du sport ou de toute autre activité, l'essentiel est que vous bougiez régulièrement, afin de profiter avec myPoints. Il s'agit d'un programme de bonus intégré dans l'app Visana, qui vous permet de recevoir jusqu'à 120 francs par année et par personne assurée, grâce au mouvem.

Chèques Wellness

Visana s'engage pour un style de vie actif et sain et offre chaque année aux personnes disposant de l'assurance complémentaire des chèques Wellness d'une valeur de 350 francs au maximum. Avec ces chèques, nous participons aux frais de votre abonnement de fitness, de cours en groupe tels que le yoga, le karaté ou l'aérobic, ainsi que d'entrées au sauna, aux bains thermaux et d'eau saline.

Assurance de voyage Vacanza

En concluant une assurance complémentaire, vous êtes automatiquement assuré/e pour la maladie et les accidents qui auraient lieu pendant un voyage, pour une durée de huit semaines au maximum. En cas d'urgences, notre assurance de voyage Vacanza prend en charge tous les coûts non couverts par l'assurance de base, à l'exception de la franchise et de la quote-part.

Assurances de choses

À quelles autres assurances dois-je penser à l'âge de 18 ans?

En atteignant la majorité, des questions ne se posent pas seulement en ce qui concerne l'assurance-maladie, mais aussi les assurances de choses, que Visana offre également.

Responsabilité civile privée

Une assurance de responsabilité civile privée vous évite des soucis et frais éventuels, car elle répond des dégâts matériels et personnels que vous causez à des tiers, à concurrence de dix millions de francs. visana.ch/responsabilite-civile-privée

Assurance-ménage

Si vous n'habitez déjà plus chez vos parents ou bientôt plus, vous avez besoin de votre propre assurance-ménage. Avec notre assurance-ménage sur mesure, vous êtes par exemple également assuré/e en cas de dommages à votre ordinateur portable. visana.ch/ménage

Protection juridique

En cas de litiges juridiques après un accident de la route ou lors d'un changement de logement, notre assurance de protection juridique est à vos côtés sans bureaucratie et prend en charge les coûts éventuels d'avocat et de justice.

visana.ch/protection-juridique

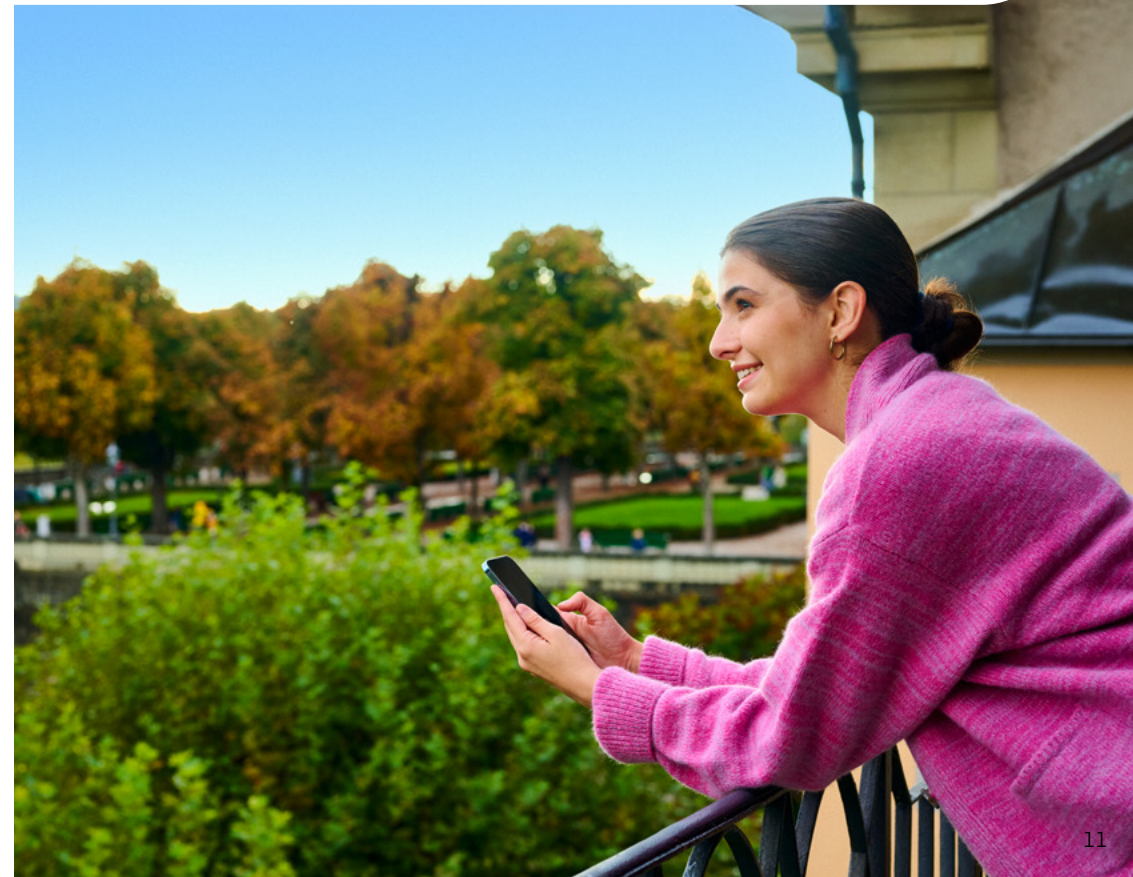
Vous voyez donc: Visana est bien plus qu'une assurance-maladie. Si vous avez déjà conclu l'assurance obligatoire des soins chez nous, vous bénéficiez d'un **rabais allant jusqu'à 20 %** en cas de conclusion de l'une de ces assurances.

Assurance voiture

Une protection complète pour chaque trajet

Enfin 18 ans! L'âge des nouvelles possibilités. Peut-être passerez-vous bientôt votre permis de conduire? Une assurance véhicules à moteur deviendra alors obligatoire pour vous.

Notre assurance voiture vous protège contre les frais consécutifs à un accident ou à une panne. L'assurance voiture de Visana convient à toutes les personnes qui souhaitent se déplacer sans souci avec leur véhicule, qu'elles l'utilisent tous les jours, qu'elles ne conduisent qu'occasionnellement ou qu'elles souhaitent assurer un véhicule neuf. Visana propose l'assurance de responsabilité civile avec une casco partielle ou complète. L'assurance de responsabilité civile couvre les dégâts causés par le véhicule assuré et la casco, ceux subis par celui-ci. visana.ch/assurance-voiture





Visana Jeunesse – Vos avantages en plus de vos assurances

Vous avez entre 17 et 27 ans? Avec Visana Jeunesse, vous bénéficiez d'une bonne protection d'assurance et d'avantages exclusifs: rabais pour des événements, concours intéressants, expériences extraordinaires et cadeaux limités.

Vous pouvez en profiter en concluant une formule santé ou toute autre combinaison des produits Traitements ambulatoires, Médecine complémentaire et Hôpital.

visana.ch/fr/visana-jeunesse



Vous obtiendrez plus d'informations sur les assurances pour jeunes adultes et les formules santé sur visana.ch/jeunes-adultes.

Ou auprès de votre conseillère ou conseiller Visana.